

**Remise de la subvention accordée par la Carsat Nord-Est  
à la Résidence Chevardé  
au titre d'une aide à l'investissement  
pour la rénovation des logements-foyers pour  
personnes âgées autonomes**

Nancy

16 janvier 2015

## Sommaire

- **La Carsat Nord-Est accorde une subvention exceptionnelle pour le logement-foyer Chevardé de Nancy ..... 3**
- **L'action sociale de la Carsat Nord-Est ..... 4**
- **Le logement-foyer Chevardé ..... 5**
- **Le CCAS de la ville de Nancy ..... 5**

## **La Commission d'action sociale de la Carsat Nord-Est accorde une subvention exceptionnelle pour le logement-foyer pour personnes âgées Chevardé**

196 836 euros, c'est le montant de la subvention accordée, à titre exceptionnel pour la résidence Chevardé dans le cadre de l'aide à l'investissement pour la rénovation des logements-foyers.

À cette occasion, une manifestation se déroulera :

**le vendredi 16 janvier 2015 à 14h30**

**dans les locaux de la résidence Chevardé - 38 rue de Dieuze - 54000 NANCY**

En présence de :

- Monsieur Hubert ATTENONT, Président du Conseil d'Administration de la Carsat Nord-Est
- Monsieur Albert LAUTMAN, Directeur de la Carsat Nord-Est

Dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) financé par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a lancé un appel à projets national pour financer des projets de rénovation.

La multitude de projets déposés pour la Lorraine et la Champagne-Ardenne a montré l'importance des besoins régionaux et le dynamisme de terrain. La commission de la Carsat Nord-Est a donc décidé d'accorder, à titre exceptionnel et en complément de l'aide à l'investissement de la CNSA<sup>(1)</sup>, une subvention de 2 millions d'euros en faveur de 9 logements-foyers situés en Lorraine-Champagne-Ardenne.

Le projet déposé par le CCAS<sup>(2)</sup> de la ville de Nancy a particulièrement retenu l'attention de la Carsat sur la nécessité de la restructuration de l'entrée et la mise en accessibilité de l'établissement.

(1) Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

(2) Centre Communal d'Action Sociale

## L'action sociale de la Carsat Nord-Est

Vivre le plus longtemps possible à son domicile tout en vieillissant le mieux possible constitue un enjeu sociétal majeur.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des retraités à chaque étape de leur vie, l'Assurance retraite développe une politique d'action sociale axée sur la prévention de la perte d'autonomie.

Reposant sur une approche « Sécurité sociale », elle s'articule sur une progression des modes d'intervention en fonction des besoins des retraités et s'appuie sur un partenariat avec les acteurs nationaux, régionaux et locaux qui contribuent au bien vieillir.

Contribuer au développement d'une gamme diversifiée de lieux de vie collectifs de qualité pour personnes âgées autonomes est l'une de ses grandes missions.

### **Moderniser les logements-foyers**

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers qui deviennent des « résidences autonomie » permettant de concilier indépendance de l'habitation et services collectifs, accessibles financièrement grâce à des tarifs modérés.

Construits dans les années 1960, 1970 et 1980, les logements-foyers doivent être rénovés pour s'adapter aux besoins des personnes âgées et aux nouvelles normes. Mais les travaux restent difficiles à financer.

Cette aide a vocation à soutenir les opérations visant prioritairement à la modernisation et à l'adaptation des logements-foyers. Ils concernent les travaux de réhabilitation, de mise aux normes, de restructuration, d'agrandissement ou de reconstruction, ayant comme objectif l'amélioration du cadre de vie, du confort et de la sécurité des résidents.

C'est pourquoi la Carsat a souhaité soutenir cette opération répondant aux critères suivants :

- une réponse aux besoins locaux
- une offre de proximité, permettant de conserver des liens avec l'environnement social et garantissant un cadre de vie sécurisant
- un projet de vie sociale fondé sur le lien social, l'ouverture de la structure sur l'extérieur et la prévention de la perte d'autonomie
- des prestations de qualité à des tarifs permettant l'accueil de personnes retraitées socialement fragilisées
- un cadre architectural de qualité, adapté aux besoins des résidents, répondant aux normes de réglementations en vigueur et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

## Le logement-foyer Chevardé

La date de construction date de 1977.

Le logement-foyer est un mode d'accueil, non médicalisé, intermédiaire entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution, destiné à accueillir des personnes âgées autonomes dans des logements indépendants à titre de résidence principale, assortis d'équipements et de services collectifs de qualité (restauration, blanchisserie, activités et animations...) dans un cadre architectural adapté au vieillissement.

Cette formule d'hébergement est particulièrement adaptée pour les personnes valides, mais qui ne souhaitent ou ne peuvent plus vivre chez elles pour différentes raisons comme le manque de sécurité, l'inconfort, la vétusté ou encore la solitude.

## Le CCAS de ville de Nancy

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nancy est un établissement public administratif exerçant son activité sur le territoire communal. Il développe ses actions en direction des familles nancéiennes, plus particulièrement auprès des enfants de 0 à 6 ans, des personnes handicapées, des seniors et des familles en difficultés sociales.

Le CCAS est organisé en plusieurs services dont le Pôle Gérontologique.

Le Pôle Gérontologique est un service entièrement dédié aux seniors. Son action s'organise autour de deux grande vocations : lutter contre l'exclusion sociale et culturelle des seniors et adapter l'environnement aux problématiques liés au vieillissement que la Carsat a pu soutenir (téléphonage...).

La Résidence Chevardé est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nancy, établissement public administratif.

Il est conventionné avec la Carsat Nord-Est sur les champs suivants :

- l'amélioration de l'information à destination des retraités,
- une meilleure connaissance des besoins des personnes âgées,
- l'amélioration et la diversification des réponses apportées aux retraités,
- le développement d'une gamme de lieux de vie collectifs adaptés aux retraités encore valides mais fragiles.